

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 4
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 28/03/25
Date d'affichage : 28/03/25

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 001-210101366-20250410-25024-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, M GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien, et VARLET Geoffroy.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUSSE Céline et M DREYFUS Eric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25024 : Demande de subventions

L'association de la MFR de Pont-de-Veyle dont le siège est à Pont-de-Veyle a pour objet la formation aux métiers du sanitaire et social et de la restauration.

Dans le cadre de l'enseignement (dont elle a deux enfants de Cruzilles-lès-Mépillat), elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 4 décembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite mentionnant les noms des élèves.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association MFR de Pont-de-Veyle une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 10 avril 2025

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

Le Maire,
Dominique BOYER

